

Seine-Maritime

Allouville-Bellefosse
 Anneville-Ambourville
 Anquetierville
 Auzebosc
 Bardouville
 Berville-sur-Seine
 Bois-Himont
 Canteleu
 Caudebec-en-Caux
 Duclair
 Hautot-sur-Seine
 Hénouville
 Heurteville
 Jumièges
 La Bouille
 La Certangue
 La Mailleraye-sur-Seine
 Le Mesnil-sous-Jumièges
 Le Trait
 Louvetot
 Maulévrier-sainte-Gertrude
 Mauny
 Norville
 Notre Dame de Bliquetuit
 Petiville
 Quevillon
 Sahurs
 Saint-Arnoult
 Saint-Aubin-de-Crétot
 Saint-Clair-sur-les-Monts
 Saint-Gilles-de-Crétot
 Saint-Martin-de-Boscherville
 Saint-Maurice-d'Ételan
 Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
 Saint-Nicolas-de-la-Haie
 Saint-Nicolas-de-la-Taille
 Saint-Paër
 Saint-Pierre-de-Manneville
 Saint-Vigor-d'Ymonville
 Saint-Wandrille-Rançon
 Tancarville
 Touffreville-la-Câble
 Touffreville-la-Corbeline
 Triquerville
 Vatteville-la-Rue
 Villequier
 Yainville
 Yvetot
 Yville-sur-Seine

Eure

Aizier
 Barneville-sur-Seine
 Berville-sur-Mer
 Bouquelon
 Bourneville
 Caumont
 Conteville
 Corneville-sur-Risle
 Etreville
 Foulbec
 Fourmetot
 Hauville
 Honguemare-Guénouville
 La Haye-Aubrée
 La Haye-de-Routot
 Le Landin
 Marais-Vernier
 Pont-Audemer
 Quillebeuf-sur-Seine
 Routot
 Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
 Saint-Mards-de-Blacarville
 Saint-Pierre-du-Val
 Saint-Ouen-des-Champs
 Saint-Samson-de-la-Roque
 Saint-Sulpice-de-Grimbouville
 Saint-Thurin
 Sainte-Croix-sur-Aizier
 Sainte-Opportune-la-Mare
 Tocqueville
 Toutainville
 Trouville-la-Haule
 Vieux-Port

Commune associée

Sandouville

REUNION DU COMITE SYNDICAL

Après avoir été légalement convoqué, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande s'est réuni le **jeudi 17 décembre 2020 à 18 heures** en visioconférence sous la présidence de Monsieur Jacques CHARRON.

ETAIENT PRESENTS EN TANT QUE DELEGUES :

- **du Conseil Régional de Normandie**
M. PERALTA
- **du Conseil Départemental de la Seine-Maritime**
M. BELLANGER
- **du Conseil Départemental de l'Eure**
MM. GATINET, JUBERT
- **de la Métropole Rouen Normandie**
M. DELALANDRE
- **de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole**
- **de la Communauté d'Agglomération Caux-Vallée de Seine**
- **de la Communauté de Communes Yvetot-Normandie**
- **de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle**
- **de la Communauté de Communes Roumois Seine**
Mme SIMON et M. PECOT
- **de la Communauté de Communes du Pays d'Honfleur-Beuzeville**

DES COMMUNES DE LA SEINE-MARITIME

MMES AIRAULT (*Saint-Pierre-de-Manneville*), BEUFILS (*Le Trait*), GABRIEL (*Berville-sur-Seine*), LAURENS-BAUDART (*La Bouille*), LAURENT (*Maulévrier-sainte-Gertrude*), LELOUP (*Duclair*), LEMOINE (*Saint-Vigor-d'Ymonville*), MAILLARD (*Tancarville*)

MM. ALLAIS (*Duclair*), AUGEREAU (*Bois-Himont*), BASSOT (*Touffreville-la-Corbeline*), BERTIN (*Hénouville*), BONFILS (*Saint-Arnoult*), BOULNOIS (*Yville-sur-Seine*), CANTEREL (*Petiville*), CHARRON (*maire de Vatteville-la-Rue*), DESMOULINS (*Quevillon*), DOUYERE (*Saint-Aubin-de-Crétot*), DURAND (*Bardouville*), DUVAL (*Port-Jérôme-sur-Seine*), FERAY (*Allouville-Bellefosse*), GALLET (*Canteleu*), GENET (*Norville*), GRAS (*Saint-Martin-de-Boscherville*), HAUCHARD (*maire de Saint-Gilles-de-Crétot*), LEGRAND (*maire de Louvetot*), LEVILLAIN (*Canteleu*), MIGRAINE (*Arelaune-en-Seine*), PENNA (*Jumièges*), POTHIER (*Notre Dame de Bliquetuit*), ROUSSEL (*Le Trait*), VEZIER (*Le Mesnil-sous-Jumièges*), VIGE (*Anneville-Ambourville*)



Seine-Maritime

Allouville-Bellefosse
Anneville-Ambourville
Anquetierville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canleu
Caudebec-en-Caux
Dudair
Hautot-sur-Seine
Hénouville
Heurteville
Jumièges
La Bouille
La Certangue
La Mailletay-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvot
Maulévrier-sainte-Gertrude
Mauny
Norville
Notre Dame de Bliquetuit
Péville
Quevillon
Sahurs
Saint-Amoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Ételan
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Wandrille-Rançon
Tancarville
Touffreville-la-Câble
Touffreville-la-Corbeline
Triquerville
Vatteville-la-Rue
Villequier
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine

Eure

Aizier
Barneville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouquelon
Bourneville
Caumont
Conteville
Comeville-sur-Risle
Étreville
Foulbec
Fourmelot
Hauville
Honguemare-Guénouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Marais-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Blacarville
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Ouen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Thurin
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Toutainville
Trouville-la-Haule
Vieux-Port

Commune associée
Sandouville

- DES COMMUNES DE L'EURE

MMES DUTILLOY (*Pont-Audemer*), LEGENDRE (*Saint-Samson-de-la-Roque*), LOUVEL (*Pont-Audemer*), LENOIR (*Aizier*), MUTA (*Routot*), PRESLES (*maire de Bourneville-sainte-Croix*)

MM. BAUER (*Honguemare-Guénouville*), BRIENT (*Le Landin*), FAYEL (*Vieux-Port*), LEBELLOIS (*Berville-sur-Mer*), MARGOT (*La Haye-de-Routot*), MAUPIN (*Caumont*), NUTTENS (*Le Perrey*), SADE (*Barneville-sur-Seine*), VERHAEGHE (*La Haye-Aubrée*)

AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Mme ATINAULT (*Métropole Rouen Normandie*) a donnée pouvoir à M. DELALANDRE (*Métropole Rouen Normandie*)
- Mme DELMAS (*Yainville*) a donné pouvoir à Mme BEAUFILS (*Le Trait*)
- Mme DESSAUX (*Rives-en-Seine*) a donné pouvoir à M. POTHIER (*Notre Dame de Bliquetuit*)
- Mme DUPERON MIGNOT (*Hauville*) a donné pouvoir à M. MARGOT (*La Haye-de-Routot*)
- Mme GODARD (*Saint-Paër*) a donné pouvoir à Mme PRESLES (*maire de Bourneville-sainte-Croix*)
- Mme MASSET (*Communauté de communes Yvetot-Normandie*) a donné pouvoir à Mme SIMON (*Vice-présidente de la Communauté de communes Roumois Seine*)
- Mme RISCHMANN (*Heurteville*) a donné pouvoir à M. CHARRON (*maire de Vatteville-la-Rue*)
- M. CORITON (*Vice-président de la Communauté d'Agglomération Caux-Vallée de Seine*) a donné pouvoir à M. PESQUET (*Vice-président de la Communauté d'Agglomération Caux-Vallée de Seine*)
- M. DEJEAN DE LA BATIE (*Vice-président de la Région Normandie*) a donné pouvoir à M. PERALTA (*Conseiller régional*)
- M. EDELIN (*Sainte-Opportune-la-Mare*) a donné pouvoir à Mme LOUVEL (*Pont-Audemer*)
- M. FERON (*maire d'Anquetierville*) a donné pouvoir à M. LEGRAND (*maire de Louvetot*)

ETAIENT EXCUSES :

- Mmes CAQUELARD (*Hautot-sur-Seine*), DARTIGUES (*Sahurs*), DELAMOTTE (*Quillebeuf-sur-Seine*), DENIAUX (*Yvetot*), GODEBOUT (*Saint-Nicolas-de-la-Haie*), GUERIN (*Saint-Pierre-du-Val*), HOUSSAYE (*Communauté de communes du Pays d'Honfleur-Beuzeville*), JOUIN (*Foulbec*), LEMAUX (*Conteville*), MAILLARD (*Saint-Mards-de-Blacarville*), MARTEAU (*Conseillère régionale*), TARAVEL-CONDAT (*Rives-en-Seine*)
- MM. BOUET (*maire de Comeville-sur-Risle*), CALMESNIL (*maire de Marais-Vernier*), CAVELIER (*Saint-Nicolas-de-la-Taille*), de BELLOY (*Saint-Maurice-d'Ételan*), DUVAL (*Conseiller départemental de la Seine-Maritime*), GESBERT (*maire de Saint-Sulpice-de-Grimbouville*), HAUCHARD (*Yvetot*), HAUGUEL (*Vice-président du Conseil départemental de la Seine-Maritime*), LEBRETON (*Étreville*), LECOMTE (*Bouquelon*), LEFEBVRE (*Auzebosc*), LEROY (*Tocqueville*), LETHUILLIER (*Vice-président de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole*), MARIE (*Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle*), MARIE (*Trouville-la-Haule*), MULLER (*Mauny*), PESQUET (*Vice-président de la Communauté d'Agglomération Caux-Vallée de Seine*), RENAULT (*La Certangue*), SIMON (*Saint-Aubin-sur-Quillebeuf*), TALEB (*Conseiller régional*), VALLEE (*Saint-Clair-sur-les-Monts*), VASSE (*Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole*), VERGY (*Conseiller régional*),

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Mmes DERVAUX, *directrice générale des services*, ALLARD, *responsable du pôle transition économique*, COLLINEAU, *responsable du pôle administration et mutualisation*, DELANNOY, *responsable du pôle aménagement du territoire*, MOUDA, *secrétaire de direction*, STEINER, *responsable du pôle eau et biodiversité*, VANOT, *responsable du pôle éducation et culture* et M. AUBIN, *responsable de l'unité communication et accueil*, COSTIL, *chargé de mission SIG-évaluation*, LARCHER, *consultant*

- Seine-Maritime
- Allouville-Bellefosse
- Annéville-Ambourville
- Anquetville
- Auzouville
- Bancouville
- Berville-sur-Seine
- Bos-Himent
- Canteleu
- Caudebec-en-Caux
- Dudar
- Hautclair-Seine
- Hérouville
- Heureauxville
- Jumièges
- La Bouille
- La Coudraye
- La Marais-sur-Seine
- Le Mesnil-sous-Jumièges
- Le Trait
- Louvetot
- Motlevén-sainte-Genève
- Maury
- Norville
- Notre-Dame-de-Bliquetuit
- Pebrière
- Quevillon
- Sabure
- Saint-Amé
- Saint-Aubin-de-Créot
- Saint-Clair-sur-les-Monts
- Saint-Gilles-de-Cielot
- Saint-Martin-de-Eschesville
- Saint-Maurice-d'Elstan
- Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
- Saint-Nicolas-de-la-Haye
- Saint-Nicolas-de-la-Taille
- Saint-Pier
- Saint-Pierre-de-Manneville
- Saint-Vigor-d'Ymerville
- Saint-Wendelin-Rançon
- Tancerville
- Touffreville-la-Côte
- Touffreville-la-Croix
- Trouerrie
- Vaivre-la-Rue
- Vilquier
- Yerville
- Yvetot
- Yville-sur-Seine

Date de convocation	07/12/2020
Nombre en exercice	101
Nombre de voix maximum	190
Nombre de présent	55
Nombre de pouvoirs	11
Total présents et pouvoir	66
Représentant nombre de voix	111
Nombre de voix pour	110
Nombre de voix contre	0
Nombre de voix « abstentions »	1
Nombre de voix des représentants ne participant pas au vote	0
Date d'affichage	

N° 2020-12-140/ADMIN

GOVERNANCE	
Analytique	

ADHESION DE LA COMMUNE DE BOURG-ACHARD AU SYNDICAT MIXTE DU PARC

La commune de Bourg-Achard située en limite sud du territoire du Parc souhaite adhérer au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande, et travailler avec le Parc, ses élus, ses équipes. Elle ne peut le faire en tant que « commune adhérente » au même sens que les 75 communes du parc ayant validé la charte en 2013. Elle ne pourra le faire qu'à la révision de la charte en 2028.

Ne pouvant solliciter cette adhésion pleine et entière, elle souhaite devenir « commune associée ». Cela nécessite une délibération de son conseil municipal, une modification des statuts du comité syndical du parc et une délibération acceptant son entrée au syndicat mixte.

Vu la délibération du jeudi 17 septembre 2020 de la commune de Bourg-Achard, sollicitant son adhésion au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande,

Vu la délibération du jeudi 17 décembre 2020 modifiant les statuts dudit Syndicat mixte,

Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver l'adhésion de la commune de Bourg-Achard en tant que commune associée au Parc. Ses obligations et droits seront fixés comme le veulent les statuts dans une convention de partenariat qui sera travaillée début 2021.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE :

- approuve l'adhésion de la commune de Bourg-Achard à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- autorise le président du Parc à signer tous documents afférents à ce dossier ;
- dit qu'une convention sera soumise à l'approbation du Bureau syndical, fixant les droits et obligations de chacun.

Approuvée par le Comité syndical du Syndicat Mixte du PnrBSN, le 17 décembre 2020



Jacques CHARRON
 Président

CHAPITRE BUDGETAIRE	DEPENSES	RECETTES
	C/	C/

- Éurre
- Acier
- Bainsville-sur-Seine
- Berville-sur-Mer
- Bouquehon
- Brienneville
- Caumont
- Conteville
- Corneville-sur-Risle
- Etréville
- Foulbec
- Foumetot
- Hauville
- Hougueville-Guenouville
- La Haye-Aubrée
- La Haye-de-Routot
- Le Lardin
- Mars-s-Vernier
- Prat-Audomer
- Quillebeuf-sur-Seine
- Rouet
- Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
- Saint-Martin-de-Elacourville
- Saint-Pierre-de-Viel
- Saint-Quentin-Champs
- Saint-Sanson-de-la-Roche
- Saint-Sulpice-de-St-Macouville
- Saint-Thurien
- Sainte-Croix-sur-Aizier
- Sainte-Opportune-la-Mare
- Tocqueville
- Tourneville
- Trouville-la-Haie
- Yeux-Port

Commune associée
 Sandouville

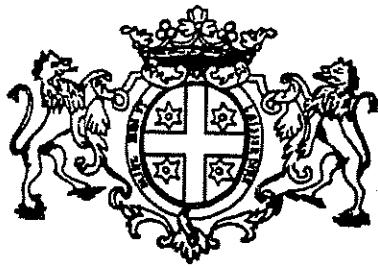


Envoyé en préfecture le 14/01/2021

Reçu en préfecture le 14/01/2021

Affiché le

ID : 076-257602847-20201217-202012140ADMIN-DE



MAIRIE DE BOURG-ACHARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Maison des associations André Héry pour respect des distanciations sociales en raison du COVID-19, sous la présidence de Madame Josette SIMON, Maire, après avoir été légalement convoqué (convocation du 11/09/2020).

Présents : Josette SIMON, Richard APPERT, Françoise PRUNIER, Joël TEMPERTON, Agnès QUIRION, Jean-François GABALA, Catherine HOJNACKI, Maxime FERAY, Audrey GAMBARO, Stéphane HERSANT, Aurélia ROGER, Didier VANCAEYZEELE, Martine LEMERCIER, Thierry MUSTIÈRE, Chantal VANDAMME, Benoît CARMAN, Roselyne AMY, Chrystèle BRISMONTIER, Frédéric VIEL, Valérie DELASSUS, Jean-Paul BÉTOUS, Aurélie LEMERCIER, Benoît GATINET, Fabienne JOLLY.

Absents : Jérôme DELAHAYE représenté par Chantal VANDAMME, Jean-Pierre DENIS, Thérèse LEMARESQUIER,

Secrétaire de séance : Thierry MUSTIÈRE

D06 - ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE AU TITRE DE COMMUNE ASSOCIÉE

Considérant que le Parc naturel régional (PNR) des Boucles de la Seine Normande, créé le 17 mai 1974, s'étend aujourd'hui sur 75 communes dans les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Le PNR est géré par un syndicat mixte regroupant toutes les collectivités qui ont approuvé sa Charte : communes, EPCI, Départements de l'Eure et de Seine-Maritime, Région Normandie.

Les PNR ne disposent pas de compétences au sens entendu par la Loi, mais de 5 missions : la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager ; l'aménagement du territoire ; le développement économique, social et culturel ; l'accueil, l'éducation et l'information ; l'expérimentation et le transfert à d'autres structures.

Le PNR s'organise autour de sa charte : il s'agit d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine. Cette Charte permet au territoire d'être classé pour 15 ans par décret du Premier Ministre.

L'actuelle Charte du PNR, en vigueur jusqu'en 2028, est structurée autour de 3 ambitions :

1. Être garant des équilibres dans un territoire riche et respectueux de ses paysages, de sa biodiversité et de ses patrimoines naturels et culturels.
2. Coopérer pour un développement local, durable, innovant et solidaire.
3. Tisser des liens entre les habitants et leurs territoires en construisant un sentiment d'appartenance et une culture commune.

Le périmètre d'étude de la charte 2013-2028 n'inclut pas la commune de Bourg-Achard. Une possibilité est offerte à la commune d'adhérer au syndicat mixte du Parc au titre de « commune associée ».

L'adhésion au titre de « commune associée » permet de bénéficier d'une partie de l'offre de services et de l'action du Parc mais n'ouvre pas la possibilité, dans les stations, de désigner un représentant communal au comité syndical pourvu du droit de vote. La commune a cependant toute liberté de désigner un élu qui assistera aux réunions du comité syndical et pourra s'exprimer.

Parmi cette offre de service et sans exhaustivité :

- la diffusion des documents existants (Vivez la Seine, Route des Chaumières, Route des Fruits,...),
- l'ouverture aux commandes groupées (et conseils associés) d'arbres et d'arbustes locaux,
- l'ouverture aux habitants du territoire des « rendez-vous du Parc », occasion de découvertes et d'expérimentation,
- le transfert de nos savoir-faire (sans intervention directe) : école, nounous nature, je découvre mon Parc, inventaires (mares, patrimoine bâti,...),
- la participation aux formations et journées de sensibilisation organisées par le Parc,
- la promotion de leurs actions respectives dans les domaines de compétence du Parc, de leurs producteurs et acteurs respectueux des engagements du Parc,
- l'assistance et l'instruction des dossiers LEADER en cas de renouvellement...

L'adhésion au titre de « commune associée » implique le versement d'une cotisation statutaire de la commune fixée à 1,67 euros par habitant, dont le montant sera révisé selon l'évolution de la population.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **décide de l'adhésion de la commune au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR BSN au titre de « commune associée »,**
- **désigne Monsieur Joël TEMPERTON comme représentant de la commune (à voix consultative) au parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande,**
- **donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer tout acte et signer toute pièce en application de cette décision.**

Pour extrait conforme
Le Maire,
Josette SIMON

